

13 février 2023

Membres du Comité permanent du Commerce international de la Chambre des communes  
131, rue Queen, sixième étage  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Courriel : CIIT@parl.gc.ca

**Objet : Avis de l'Association minière du Canada sur l'étude du Comité portant sur les sociétés minières canadiennes à l'étranger et les questions relatives à l'environnement et aux droits de la personne**

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Nous sommes désolés que l'horaire nous ait empêchés de discuter des questions relatives à votre étude sur les sociétés minières canadiennes à l'étranger, les droits de la personne et l'environnement. Nous espérons toutefois que les renseignements du présent mémoire puissent être acceptés et qu'ils soient utiles à votre examen de ces questions ainsi qu'aux recommandations que vous présenterez au Parlement. Nous serions ravis d'accepter une possibilité de vous rencontrer à une date ultérieure.

**Minéraux critiques et normes ESG/droits de la personne**

Une discussion sur l'industrie minière canadienne et les normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)/sur les droits de la personne d'aujourd'hui devrait être envisagée dans le contexte de la concurrence mondiale par rapport aux minéraux critiques. Le Canada et ses alliés travaillent ensemble pour réduire leur exposition actuelle à la domination de la Chine dans l'approvisionnement de beaucoup de minéraux critiques, y compris les terres rares, qui sont cruciaux pour nos économies nationales. Le Canada est membre du Partenariat pour la sécurité des minéraux (MSP), qui comprend les États-Unis, l'Australie, la Finlande, la France, l'Allemagne, le Japon, l'Italie, la République de Corée, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni et l'Union européenne. Une des principales priorités du MSP est un engagement commun envers les normes ESG et les droits de la personne, que les alliés cherchent à promouvoir en tant qu'avantage concurrentiel dans les régions du monde riches en minéraux, dont l'Afrique et l'Asie. Dans ces régions, la concurrence est féroce avec les entreprises d'État chinoises et les intérêts russes qui montrent un faible appui envers les pratiques commerciales responsables ou les droits de la personne. Vous trouverez en pièce jointe un récent article de fond qui a été publié dans le New York Times sur la mainmise effective de la Russie sur le secteur minier de la République centrafricaine et les dures réalités géopolitiques qui se jouent dans ce pays (<https://www.nytimes.com/2022/12/24/world/africa/central-african-republic-russia-wagner.html?searchResultPosition=1>).

Bien que des sociétés d'exploration et d'exploitation minières canadiennes en activité en Asie, en Afrique et en Amérique latine aient connu des incidents malheureux et aient fait face à des allégations de dommages environnementaux ou de conflit, il ne fait aucun doute qu'elles

fonctionnent selon des normes considérablement plus élevées que les concurrents chinois, russes ou autres. Les exemples de conflits impliquant des sociétés canadiennes se sont avérés principalement anecdotiques, les plus notables datant de plusieurs années déjà. À l'inverse, l'une des quelques études universitaires exhaustives et fondées sur la science sur la performance de sociétés canadiennes en Amérique latine a révélé que les sociétés canadiennes connaissaient moins de conflits que leurs concurrents internationaux (<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0305750X15002429>).

Il est essentiel que les sociétés canadiennes continuent d'être tenues responsables de tout acte répréhensible, puisque le public et le gouvernement s'attendent légitimement à ce que les sociétés canadiennes exploitées à l'étranger respectent les pratiques exemplaires ainsi que les droits de la personne. Il est également important de reconnaître que les sociétés canadiennes ont déjà tendance à surpasser leurs pairs dont les gouvernements ferment les yeux sur les problèmes en matière de normes ESG et de droits de la personne (ou, dans le cas des entreprises d'État chinoises, dont le gouvernement en est directement responsable).

### **Le rôle que joue l'industrie minière canadienne dans la promotion des normes ESG et du respect des droits de la personne à l'étranger**

L'Association minière du Canada (AMC), avec l'appui de ses membres, est vraisemblablement l'association de l'industrie minière la plus active dans le monde pour faire avancer les pratiques commerciales responsables et les droits de la personne. Alors que la plupart des associations minières se concentrent naturellement sur leur secteur national, l'AMC est unique en ce qui a trait à ses pairs internationaux en matière d'engagement actif envers les questions de droits internationaux de la personne et de normes ESG, principalement par le biais de son initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD), mais également grâce à ses contributions à plusieurs initiatives multilatérales et institutions, dont le Forum intergouvernemental, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres. En outre, comme John McKay l'a fait remarquer lors de la deuxième réunion de l'étude, l'AMC appuie publiquement l'adoption d'une mesure législative canadienne sur l'esclavage moderne, un engagement qui a déjà été intégré dans VDMD. Nous sommes également la force motrice derrière la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*, la Stratégie sur la conduite responsable des entreprises d'Affaires mondiales Canada, nous avons appuyé des conséquences pour les sociétés qui choisissent de ne pas participer de bonne foi; et nous soutenons l'ombudsman canadienne de la responsabilité des entreprises (OCRE).

Depuis 20 ans, les membres de l'AMC mesurent et déclarent leur rendement en matière de normes ESG à l'échelle de l'installation, avec une vérification indépendante, ainsi qu'une supervision de plusieurs intervenants et des titulaires de droits par le biais de VDMD. VDMD est un programme à plusieurs volets comportant des indicateurs de développement durable au Canada et a été lancé en 2004. L'AMC partage désormais librement l'initiative partout dans le monde dans le but de contribuer à améliorer la performance ESG du secteur minier dans le monde. VDMD sert également de catalyseur pour un dialogue avec plusieurs intervenants à l'échelle nationale par son exigence selon laquelle chaque association nationale d'exécution doit établir son propre groupe d'intervenants appelé « groupe consultatif des communautés d'intérêts », qui joue un rôle clé dans l'évolution et la mise en œuvre de la norme. VDMD est reconnu mondialement comme étant un outil efficace pour stimuler des comportements responsables et améliorer l'adoption de pratiques exemplaires à une époque où, il convient de le souligner, les demandes des clients et des investisseurs pour un approvisionnement et des opérations responsables sont plus importantes que jamais.

En octobre dernier seulement, VDMD a été adopté par l'association minière nationale du

Guatemala, qui est ainsi devenue la 11<sup>e</sup> association nationale à l'adopter, en plus du Canada, de l'Australie, de l'Argentine, du Botswana, du Brésil, de la Finlande, des Philippines, de l'Espagne, de la Norvège et de la Colombie. L'AMC est actuellement en pourparlers au sujet de l'adoption de l'initiative VDMD avec d'autres associations au Panama, au Mexique, en Zambie, en Suède et en Afrique du Sud. Désormais en place sur six continents, VDMD est mis en application mondialement par plus de 200 sociétés minières, ce qui en fait la plus importante norme d'exploitation minière responsable au monde.

De toute évidence, cela témoigne de la manière dont le Canada rehausse le niveau à l'international. Il convient de noter que le Service des délégués commerciaux du Canada et Ressources naturelles Canada, y compris leurs ministres, ont appuyé ces efforts, particulièrement (mais pas exclusivement) dans les pays où le secteur minier du Canada est présent, appui dont nous sommes très reconnaissants.

Ce leadership de l'AMC se produit malgré le fait que le Canada n'est plus le principal pays minier au monde. Aujourd'hui, d'après le classement du top 50 de Mining.com, le Canada ne compte plus de sociétés dans le palmarès des 10 meilleures sociétés, et ne compte que deux sociétés dotées d'actifs internationaux dans le palmarès des 20 meilleures sociétés, soit Barrick et Agnico Eagle. Nutrien se classe également dans le top 20, mais ne dispose d'actifs qu'au Canada. La valeur marchande totale combinée (161 G\$) des huit producteurs canadiens qui font partie des 50 meilleures sociétés ne dépasse que légèrement la valeur de la société la plus importante, BHP (155 G\$). De toute évidence, l'industrie minière canadienne joue dans la cour des grands en aidant à stimuler la performance de l'industrie minière mondiale.

### **Le rôle du gouvernement canadien dans la responsabilisation des sociétés canadiennes pour leur performance en matière de normes ESG et de droits de la personne à l'étranger**

Le Canada possède l'une des approches les plus fortes et les plus complètes pour s'assurer que ses sociétés sont exploitées de façon responsable dans n'importe quel pays à l'extérieur de ses frontières. Les exigences législatives comme la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*, la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* et le projet de loi S-211 sur l'esclavage moderne qui sera bientôt adopté placent des exigences législatives claires pour les sociétés canadiennes en activité à l'étranger. Au-delà de ces exigences législatives obligatoires, la Stratégie sur la conduite responsable des entreprises (CRE) d'Affaires mondiales Canada exprime des attentes claires que les sociétés canadiennes doivent suivre lorsqu'elles sont exploitées à l'étranger. Afin de recevoir le précieux soutien du Service des délégués commerciaux, les sociétés doivent signer une déclaration d'intégrité énonçant qu'elles se conforment aux attentes établies pour les sociétés canadiennes.

Le Canada a également surpassé ses exigences comme pays membre de l'OCDE en établissant non seulement un point de contact national de l'OCDE, mais aussi en ajoutant l'ombudsman canadienne de la responsabilité des entreprises (OCRE) comme mécanisme complémentaire pour que les communautés puissent présenter leurs plaintes lorsqu'elles ont des préoccupations concernant la conduite des sociétés canadiennes. Le Canada est en outre le seul pays au monde qui impose des conséquences à ses sociétés qui exercent leurs activités à l'étranger si elles ne participent pas de bonne foi à ces mécanismes de résolution des différends lorsque des plaintes sont présentées. Ces conséquences consistent en perte potentielle du soutien accru des délégués commerciaux et diplomatiques, ainsi qu'en perte potentielle du financement d'Exportation et Développement Canada.

## Ombudsman canadienne de la responsabilité des entreprises (OCRE)

L'OCRE a été largement étudiée par les comités de la Chambre de communes et du Sénat dans chaque législature de mémoire récente. Dans toutes les interventions récentes relatives à l'OCRE et à l'industrie minière canadienne à l'étranger, nous continuons à encourager le gouvernement à donner à l'OCRE le temps de démontrer si son mandat actuel est efficace. Aujourd'hui, l'OCRE fonctionne pleinement, recevant et traitant des plaintes, dont douze ont été rendues publiques jusqu'ici : dix concernaient le secteur textile et deux, le secteur minier.

Il est important de noter que lorsque le Bureau du conseiller-médiateur pour l'application des directives (CAO) de la Société financière internationale (SFI) a été établi, il a fallu trois ans avant que ce mécanisme reçoive un total cumulé de douze plaintes<sup>1</sup>. Nous n'avons toujours pas vu de preuve ou d'analyse (comme une comparaison avec un bureau similaire au CAO SFI) qui soutiennent les affirmations selon lesquelles le bureau de l'OCRE a été lent à intensifier ses activités (y compris pendant une pandémie mondiale).

Nous sommes sensibles à votre engagement concernant ces questions et nous demeurons disponibles pour répondre à toute question relative à l'industrie minière canadienne à l'étranger.

Cordialement,



Pierre Graton,

Président et chef de la  
direction  
Association minière du Canada

---

<sup>1</sup> [https://www.cao-ombudsman.org/sites/default/files/2021-12/CAO\\_10Year\\_AR\\_web.pdf](https://www.cao-ombudsman.org/sites/default/files/2021-12/CAO_10Year_AR_web.pdf)